

8990/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 mai 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 mai 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

E 8304



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 14 mai 2013
(OR. en)**

8990/13

SOC 287

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres et des suppléants
du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les
hommes et les femmes

DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration
de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes¹, et notamment son article 10,

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 prévoit, entre autres, que le Conseil devrait nommer, pour une période de trois ans, dix-huit membres titulaires, ainsi que des suppléants, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- (2) Dix-huit États membres (Bulgarie, Danemark, Estonie, Irlande, Grèce, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Finlande et Royaume-Uni) doivent nommer des membres et des suppléants pour la période allant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2016.
- (3) Les gouvernements desdits États membres ont communiqué des listes de candidats au Conseil,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres et suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période allant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2016:

REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Membres	Suppléants
Bulgarie	M ^{me} Irina IVANOVA	M ^{me} Ginka MASHOVA
Danemark	M ^{me} KIRA APPEL	M. Søren FELDBÆK WINTER
Estonie	M ^{me} Käthlin SANDER	M ^{me} Helena PALL
Irlande	M ^{me} Pauline M. MOREAU	M. Patrick O'LEARY
Grèce	M ^{me} Fotini ZIGOURI	M ^{me} Maria EYTHIMIOY
Italie	M ^{me} Patrizia DE ROSE	
Chypre	M ^{me} Kalliope AGAPIOU-JOSEPHIDES	M. Demetris MICHAELIDES
Lettonie	M ^{me} Diāna JAKAITE	M ^{me} Agnese GAILE
Lituanie	M ^{me} Vanda JURŠĖNIENĖ	M ^{me} Dalia LEINARTĖ
Luxembourg	M ^{me} Maryse FISCH	M ^{me} Isabelle SCHROEDER
Malte	M ^{me} Romina BARTOLO	M ^{me} Therese SPITERI
Pays-Bas	M ^{me} Carlien SCHEELE	M ^{me} Jantina WALRAVEN
Autriche	M ^{me} Vera JAUK	M. Dietmar HILLBRAND
Pologne	M ^{me} Monika KSIENIEWICZ	M ^{me} Aleksandra DUDA
Roumanie	M ^{me} Andra Cristina CROITORU	M ^{me} Daniela COZMA
Slovaquie	M ^{me} Ol'ga PIETRUCHOVÁ	M. Andrej KURUC
Finlande	M ^{me} Tarja HEINILÄ-HANNIKAINEN	M ^{me} Riitta MARTIKAINEN
Royaume-Uni	M. Charles RAMSDEN	M. Paul HOWARTH

Article 2

La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption.

Fait à

Par le Conseil

Le président
